

Véronique LEROY-NARGUET

59830 LOUVIL

tél :

Mail :

Le 12 juillet 2022

A

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Mairie de Louvil
1, Place Jean-Jaurès
59830 LOUVIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai hérité du **terrain ZB 37** rue Henri Millez (en indivision avec mon frère et ma sœur) lors du décès de mon père en 2011. Dès la déclaration de succession, nous l'avons évalué en terre à bâtir et non en terre à labour car il était dans une zone constructible. La famille Narguet, comme celle des Deneuille et des Dehaeze, sont implantées depuis de très nombreuses années à Louvil et ces terres appartiennent leur famille depuis plusieurs générations.

Aujourd'hui les habitants du lotissement de la rue Marga et de la Forge, semblent voir d'un mauvais œil l'arrivée d'un nouveau lotissement : pourtant, ils ont été ravis je suppose, de pouvoir acheter ces terrains qui ont été vendus à un lotisseur par ma grand-mère, Claire Narguet-Dorchies (terrain qu'elle a hérité de son père, forgeron – d'où la rue de la forge), D'autre part, mon père a été sollicité plusieurs fois pour « céder » du terrain à ces mêmes habitants pour agrandir leurs espaces, ce qu'il a toujours refusé de faire.

Lorsque la municipalité précédente nous a informés qu'un PLU allait être élaboré, et que les terrains de la rue Henri Millez et de la rue du Chêne, allaient permettre la création d'une zone à urbaniser, nous pensions naïvement que dès que l'entreprise qui avait remporté le concours nous avait rencontrés (et que l'ensemble des propriétaires étaient arrivés à un accord financier avec elle) le projet était définitif, C'est d'ailleurs ce qui s'est passé avec le premier lotissement derrière l'église.

Aujourd'hui je ne comprends plus rien, la nouvelle municipalité a demandé à la société Loginor de revoir son projet en mentionnant plusieurs points à résoudre : à priori, toutes les demandes de la nouvelle municipalité ont trouvé des solutions. Alors pourquoi un PAPAG ? Je ne pense pas être bête mais je n'en vois absolument pas l'utilité, si ce n'est l'envie de « laisser une trace à la postérité » ? Quelles différences y aurait-il entre le projet proposé par Loginor et celui, hypothétique, de la nouvelle municipalité ?

Mes questions sont les suivantes :

- A quoi sert un PAPAG dans la situation de nos terrains à Louvil ? Nous sommes tous d'accord pour vendre et nous avons signé une promesse de vente puis des avenants avec la société Logonor.
- Pourquoi Madame FABER, maire de Louvil, a-t-elle refusé de recevoir les propriétaires des terrains ensembles mais n'a proposé que un à un sans donner d'explications (je suppose que le but était de diviser pour mieux régner...)?

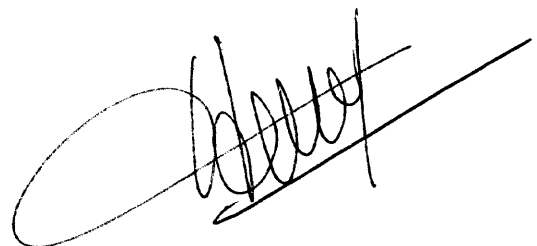
- Pourquoi avoir prévenu de l'ouverture de l'enquête publique si tardivement (je l'ai appris lors le 19 juin, en allant voter), et avec un délai aussi court, sachant que nombre d'entre nous risquaient d'être partis en vacances ?
- Pourquoi avoir créé un « comité » dont le choix des membres m'interpelle encore aujourd'hui.... Il y a eu un total manque de communication et de clarté pour la création de ce « comité » et par la suite de leurs travaux.
- Combien ce PAGAG va-t-il coûter aux habitants ? Je doute qu'une société comme Ingéo produise des travaux et études sans rémunération... En a-t-on averti les louillois ?
- Sans ce lotissement, la population de Louvil étant vieillissante, il y aura beaucoup moins d'enfants et alors ne va-t-on pas se retrouver sous peu avec une ou des fermetures de classe, malgré la très belle école construite par l'ancienne municipalité ?
- Enfin est-ce le rôle de ce lotissement de permettre de « réaménager » le centre ville ? Pourquoi tant de polémiques sur le nombre de voitures ? Notre municipalité actuelle plutôt que de penser au flux de véhicules, devrait inciter les parents à emmener leurs enfants à l'école à pied ou à vélo, Louvil n'est pas si étendu que cela mais nombre de personnes ont oublié que marcher, ou utiliser un vélo étaient des moyens efficaces pour lutter contre le CO2.

Sans tomber dans le mélodrame, parmi les vendeurs, certains attendaient ce revenu pour se lancer dans de nouvelles activités et réinventer leur projet professionnel : la municipalité en est-elle consciente et est-elle prête à en assumer les conséquences ?

La municipalité traite-t-elle de la même façon tous les projets de construction sur Louvil (par exemple, un projet sur la rue de la Frête a été très rapidement validé), ou celui-ci est-il particulièrement remis en cause car il était à initiative de l'ancienne équipe municipale ?

Enfin je termine par ce qui me tient à cœur : j'ai fait bâtir mon habitation sur un terrain hérité de ma mère, rue Louis Marga, qui, depuis presque 10 ans maintenant a été classé en zone inondable : mais bien sûr en zone Ui car nous avons construit en 1980... Lorsque des pluies violentes se produisent notre terrain se remplit d'eau, d'ailleurs la maison de notre voisine a déjà été inondée deux fois : un projet de noue avait été proposé par la communauté de commune du Pevèle mais n'a pu être mis en place car nous étions les seuls, mon mari et moi à accepter la construction d'une noue, les autres ont peut-être eu peur de perdre quelques m² de terrain... Manifestement on parle des terrains de la rue Henri Millez (futur projet) et du risque d'inondation, alors que ceux-ci n'ont jamais été inondés mais ceux qui risquent de l'être vraiment (zone Ui) devront sans doute gérer les problèmes eux-mêmes...

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Véronique LEROY-NARGUET